

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 26 août 2014 de 19 h 30 à 20 h 40 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Jeannine Lachance-Mercier
Francine Lehouillier
Carmen Nicole
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Normand Caron
Romain de la Durantaye
Claude Daigle
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Germain Pelletier
Gérald Roy
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

Est absente: Amélie Pelletier

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-14-08-26-01

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Rino Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 7.1 est déplacé après le point 5.1;

Le point 5.8 est reporté à la séance ordinaire du 16 septembre 2014.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du mardi 26 août 2014 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2014-2105
 - 5.2- Adoption du budget 2014-2015 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.3- Adoption de la cession du contrat du transporteur scolaire H.R. Poulin inc. au transporteur scolaire Autobus Lirey inc.
 - 5.4- Adoption de la poursuite des mandats aux divers comités
 - 5.5- Adoption de la nomination du commissaire à l'éthique
 - 5.6- Adoption de la nomination du protecteur de l'élève substitut
 - 5.7- Adoption de la représentation aux conseils d'établissement
 - 5.8- Adoption de la nomination au poste de direction adjointe à l'école secondaire de la Rencontre de Saint-Pamphile
 - 5.9- Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches 2014-2015
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Présentation du rapport annuel 2013-2014 du protecteur de l'élève
 - 7.2- Autorisation provisoire – Programme d'équipements de production – DEP 5310
 - 7.3- Maison de Secours La Frontière – Activité *La Frontière s'éclate à Rio*
 - 7.4- Assemblées générales de parents
 - 7.5- Information à propos de la taxe scolaire 2014-2015
 - 7.6- Coût des contrats des transporteurs scolaires – Transport régulier 2014-2015
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- **DOCUMENTATION**
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-14-08-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2014;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2014-2015**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit donner un avis public d'au moins trente [30] jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 21 mai 2014;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

CC-14-08-26-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil des commissaires adopte le règlement fixant le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires de la façon suivante :

26 août 2014
16 septembre 2014
18 novembre 2014
27 janvier 2015
24 février 2015
24 mars 2015
28 avril 2015
26 mai 2015
30 juin 2015

à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire à Montmagny.

Adopté.-

7.1- **Présentation du rapport annuel 2013-2014 du protecteur de l'élève**

Le protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille, présente son rapport annuel 2013-2014.

5.2- Adoption du budget 2014-2015 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente le document *Budget 2014-2105*.

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 324 838 \$ et que ce montant est inférieur à la limite de 23,9 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2013 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 394 385 928 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction est variable par municipalité tel que listé dans le tableau « Taux de taxation par municipalité – taux combiné » ci-joint;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

CC-14-08-26-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** monsieur le commissaire Romain de la Durantaye **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction soit variable par municipalité tel que listé dans l'annexe ci-jointe;

QUE le taux d'intérêt sur la perception des taxes scolaires impayées soit fixé à 14 %.

Adopté.-

Taux de taxation par municipalité - taux combiné				
CODE	MUNICIPALITÉ	Taux de la taxe scolaire fixé par le Conseil des commissaires pour 100\$ d'évaluation		
		Taux de la taxe scolaire pour 100\$ d'évaluation	Taux de réduction pour 100\$ d'évaluation	Le taux par municipalité
	Taux moyen de la CS			0,30810
17005	Saint-Omer	0,35	0,06749	0,28251
17010	Saint-Pamphile	0,35	0,01481	0,33519
17015	Saint-Adalbert	0,35	0,04433	0,30567
17020	Saint-Marcel	0,35	0,04951	0,30049
17025	Sainte-Félicité	0,35	0,04469	0,30531
17030	Sainte-Perpétue	0,35	0,03371	0,31629
17035	Tourville	0,35	0,04725	0,30275
17040	Saint-Damase-de-L'Islet	0,35	0,00892	0,34108
17045	Saint-Cyrille-de-Lessard	0,35	0,03701	0,31299
17055	Saint-Aubert	0,35	0,04366	0,30634
17070	Saint-Jean-Port-Joli	0,35	0,03863	0,31137
17078	L'Islet	0,35	0,03742	0,31258
18005	Saint-Just-de-Bretenières	0,35	0,02734	0,32266
18010	Lac-Frontière	0,35	0,03475	0,31525
18015	Saint-Fabien-de-Panet	0,35	0,05124	0,29876
18020	Sainte-Lucie-de-Beaugard	0,35	0,02281	0,32719
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	0,35	0,05933	0,29067
18030	Saint-Paul-de-Montminy	0,35	0,04531	0,30469
18035	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	0,35	0,05078	0,29922
18040	Notre-Dame-du-Rosaire	0,35	0,04687	0,30313
18045	Cap-Saint-Ignace	0,35	0,04275	0,30725
18050	Montmagny	0,35	0,03198	0,31802
18055	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	0,35	0,02978	0,32022
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	0,35	0,03495	0,31505
18065	Berthier-sur-Mer	0,35	0,05427	0,29573
18070	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	0,35	0,11362	0,23638
19005	Saint-Philémon	0,35	0,05545	0,29455

Taux de taxation par municipalité - taux combiné				
CODE	MUNICIPALITÉ	Taux de la taxe scolaire fixé par le Conseil des commissaires pour 100\$ d'évaluation		
		Taux de la taxe scolaire pour 100\$ d'évaluation	Taux de réduction pour 100\$ d'évaluation	Le taux par municipalité
19010	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	0,35	0,05511	0,29489
19015	Saint-Nazaire-de-Dorchester	0,35	0,04709	0,30291
19020	Saint-Léon-de-Standon	0,35	0,05679	0,29321
19025	Saint-Malachie	0,35	0,04816	0,30184
19030	Saint-Damien-de-Buckland	0,35	0,03926	0,31074
19037	Armagh	0,35	0,04757	0,30243
19045	Saint-Nérée-de-Bellechasse	0,35	0,04960	0,30040
19050	Saint-Lazare-de-Bellechasse	0,35	0,04525	0,30475
19055	Sainte-Clair	0,35	0,03426	0,31574
19062	Saint-Anselme	0,35	0,04244	0,30756
19070	Honfleur	0,35	0,03646	0,31354
19075	Saint-Gervais	0,35	0,04154	0,30846
19082	Saint-Raphaël	0,35	0,05321	0,29679
19090	La Durantaye	0,35	0,05917	0,29083
19097	Saint-Charles-de-Bellechasse	0,35	0,04283	0,30717
19105	Beaumont	0,35	0,04731	0,30269
19110	Saint-Michel-de-Bellechasse	0,35	0,05229	0,29771
19117	Saint-Vallier	0,35	0,05133	0,29867

5.3- Adoption de la cession du contrat du transporteur scolaire R. H. Poulin inc. au transporteur scolaire Autobus Lirey inc.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le transporteur TRANSPORT H.R. POULIN INC, désire céder son contrat de transport régulier portant le numéro 2012-2017-14 ainsi que son contrat annuel de transport par berline;

ATTENDU QUE le transporteur AUTOBUS LIREY INC. déjà à contrat avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sous le numéro 2012-2017-03, désire acquérir le contrat de transport régulier ainsi que le contrat annuel par berline du transporteur Transport H. R. Poulin;

ATTENDU l'entente entre les deux transporteurs;

ATTENDU QUE les copies des résolutions de Transport H.R. Poulin Inc. et Autobus Lirey Inc., ci-jointes, ont été remises à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud dûment signées par chacune des parties.

CC-14-08-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accepte la cession de contrat du Transporteur H. R. Poulin Inc, à Autobus Lirey Inc. aux mêmes modalités que le contrat actuel et ce à compter de l'année scolaire 2014-2015.

Adopté.-

5.4- Adoption de la poursuite des mandats aux divers comités

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, de par son mode de fonctionnement, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'est dotée d'un certain nombre de comités de travail;

ATTENDU QU'une représentation politique doit être assurée à ces comités;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de favoriser l'implication des commissaires dans le processus décisionnel;

ATTENDU les élections scolaires qui se tiendront le 2 novembre 2014.

CC-14-08-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Luc Dion **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte, pour l'année scolaire 2014-2015, la poursuite du mandat des commissaires aux divers comités et ce jusqu'au 2 novembre 2014, selon ce qui suit :

DÉLÉGATION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ	
Président	<i>Alain Grenier</i>
Mandataire	<i>Jeannine Lachance-Mercier</i>
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ	
Président	<i>Alain Grenier</i>
Vice-présidente	<i>Jeannine Lachance-Mercier</i>
	<i>Gérald Roy</i>
	<i>Sylvie Blouin</i>
Substitut 1	<i>Jean Lefebvre</i>
Substitut 2	<i>Rino Beaulieu</i>
Substitut 3	<i>Normand Caron</i>
Substitut 4	<i>Bernard Therrien</i>
COMITÉ DE VÉRIFICATION (8 PERSONNES)	
5 commissaires	<i>Rino Beaulieu</i>
	<i>Nathalie Côté</i>
	<i>Johanne Talbot</i>
	<i>Bernard Therrien</i>
	<i>Normand Caron</i>
Président	<i>Alain Grenier</i>
Directeur général	<i>André Chamard</i>
Directrice Service des ressources financières	<i>Annie Ménard</i>
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (5 PERSONNES)	
2 commissaires	<i>Jeannine Lachance-Mercier</i>
	<i>Gérald Roy</i>
1 commissaire-parent	<i>Amélie Pelletier</i>
Directeur général	<i>André Chamard</i>
Directrice du Service des ressources humaines	<i>Louise Landry</i>
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (6 PERSONNES)	
Président	<i>Alain Grenier</i>
4 commissaires	<i>Carmen Nicole</i>
	<i>Sylvie Blouin</i>
	<i>Francine Lehoullier</i>
	<i>Denise Caron</i>
Directeur général	<i>André Chamard</i>
COMITÉ DE LA VALORISATION DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE	
Un comité ad hoc sera formé en fonction des besoins.	

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION (6 PERSONNES)	
Président	<i>Alain Grenier</i>
3 commissaires	<i>Rino Beaulieu</i>
	<i>Jean Lefebvre</i>
	<i>Bernard Therrien</i>
Directeur général adjoint	<i>Pierre Côté</i>
Agent de communication	<i>Isabelle L'Arrivée-Lavoie</i>
COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION	
5 commissaires (dont 1 par MRC)	<i>Luc Dion</i>
	<i>Denise Caron</i>
	<i>Carmen Nicole</i>
	<i>Normand Caron</i>
	<i>Denise Dulac</i>
Secrétaire général	<i>Pierre Côté</i>
COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Président	<i>Alain Grenier</i>
Vice-présidente	<i>Jeannine Lachance-Mercier</i>
	<i>Jean Lefebvre</i>
	<i>Gérald Roy</i>
	<i>Johanne Talbot</i>
COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT	
	<i>Bernard Therrien</i>
	<i>Gérald Roy</i>
Substitut	<i>Romain de la Durantaye</i>
COMITÉ DE LA FÊTE DES RETRAITÉS ET 25 ANS DE SERVICE	
	<i>Carmen Nicole</i>
	<i>Sylvie Blouin</i>
	<i>Claude Daigle</i>
	<i>Denise Caron</i>
	<i>Romain de la Durantaye</i>
	<i>Gérald Roy</i>
	<i>Pierre Côté</i>
Agente de communication	<i>Isabelle L'Arrivée-Lavoie</i>
TABLE ÉDUCATION CHAUDIÈRE-APPALACHES	
Président	<i>Alain Grenier</i>
Directeur général	<i>André Chamard</i>
COMITÉ DE RÉÉVALUATION POUR LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	
	<i>Normand Caron</i>
	<i>Nathalie Côté</i>
COMITÉ DE SÉLECTION DES PROFESSIONNELS (SRM)	
1 commissaire	<i>Romain de la Durantaye</i>
1 membre externe à l'organisme	
1 secrétaire du comité	<i>Huguette St-Hilaire</i>

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE	
Président	<i>Alain Grenier</i>
Vice-présidente	<i>Jeannine Lachance-Mercier</i>
Directeur général	<i>André Chamard</i>
Directeur général adjoint	<i>Pierre Côté</i>
	<i>Denise Dulac</i>
	<i>Bernard Therrien</i>
Membre des représentants de parents	<i>À venir</i>

Adopté.-

5.5- Adoption de la nomination du commissaire à l'éthique

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (article 175.1) en matière de traitement d'une plainte déposée contre un membre du conseil des commissaires au regard d'un manquement au code d'éthique et de déontologie en vigueur;

ATTENDU les démarches effectuées par le directeur général pour procéder à la nomination d'un responsable du traitement de celle-ci.

CC-14-08-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

DE procéder à la nomination de M. Serge Mathurin pour analyser et traiter tout manquement au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires ou toute plainte portée à l'endroit d'un membre du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Adopté.-

5.6- Adoption de la nomination du protecteur de l'élève substitut

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'il convient de nommer un protecteur de l'élève substitut;

ATTENDU les démarches réalisées par le directeur général.

CC-14-08-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud retienne les services de Mme Louise Croteau comme substitut au protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2014-2015;

QUE le directeur général soit mandaté pour procéder à la négociation des conditions de travail applicables à cette dernière.

Adopté.-

5.7- Adoption de la représentation au conseils d'établissement

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 43 et 103 de la Loi sur l'instruction publique qui précisent que :

Art. 43 La commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

Art. 103 La commission scolaire doit déterminer, après consultation de chaque groupe, le nombre de ses représentants au conseil d'établissement.

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres des diverses catégories de personnel, des parents et autres membres de chacun des établissements de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-08-26-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE le nombre de représentants de chaque catégorie de personnel, de parents et autres membres au conseil d'établissement des écoles et des centres soit celui indiqué au document « *Représentation aux conseils d'établissement* ».

QUE ce document fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.8- Adoption de la nomination au poste de direction adjointe à l'école secondaire de la Rencontre de Saint-Pamphile

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 16 septembre 2014.

5.9- Signature de l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches 2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'une première entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches prenait fin le 31 mars 2014;

ATTENDU l'évaluation de cette entente spécifique démontrant que les cibles avaient été pertinentes, que plusieurs objectifs avaient été atteints ou partiellement atteints, donnant lieu à des résultats concrets;

ATTENDU QUE, sous l'initiative de la conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, 25 partenaires souhaitent signer une entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région;

ATTENDU QUE le projet d'entente spécifique comporte un volet *développement des compétences* dans lequel l'expertise des commissions scolaires et le financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport peuvent être mis à contribution;

ATTENDU QUE dans la foulée de la révision des programmes annoncée par le gouvernement du Québec et en prévision du dépôt du plan d'action gouvernemental en économie sociale, le MEIE (ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations) a avisé les membres de la conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches que la durée de cette entente serait d'une seule année, plutôt que sur les six ans prévus initialement avec le MAMOT.

CC-14-08-26-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adhère à l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches 2014-2015 et que la Table régionale des présidents et des directeurs généraux désigne la personne qui représentera les commissions scolaires au comité de gestion de l'entente spécifique.

QUE la résolution no CC-14-04-22-07 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

6.- RAPPORTS DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

La prochaine rencontre du comité de parents se tiendra le 20 octobre 2014.

6.2- Comité consultatif du transport

Deux rencontres des transporteurs scolaires ont eu lieu le 19 et le 20 août 2014 en prévision du début de l'année scolaire.

6.3- Comité E.H.D.A.A.

La prochaine rencontre du comité E.H.D.A.A. se tiendra le 29 octobre 2014.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 13 juin 2014 sera transmis avec les documents de la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires.

7.- INFORMATIONS

7.2- Autorisation provisoire – Programme d'équipements de production – DEP 5310

Le président, M. Alain Grenier, présente la correspondance reçue du MELS concernant l'autorisation provisoire pour le programme d'équipements de production – DEP 5310.

7.3- Maison de Secours La Frontière – Activité *La Frontière s'éclate à Rio*

Le président, M. Alain Grenier, transmet l'invitation reçue de la Maison de Secours La Frontière pour l'activité *La Frontière s'éclate à Rio*.

7.4 Assemblées générales de parents

Le président, M. Alain Grenier, transmet aux membres du conseil la version finale du document *Assemblées générales de parents*.

7.5- Information à propos de la taxe scolaire 2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, commente le document *Information à propos de la taxe scolaire 2014-2015*.

7.6- Coût des contrats des transporteurs scolaires – Transport régulier 2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, dépose le document *Coût des contrats des transporteurs scolaires – Transport régulier 2014-2015*.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

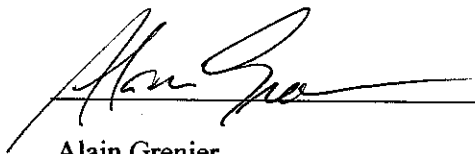
Aucun sujet à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-14-08-26-11

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 20 h 40.



Alain Grenier
Président



Pierre Côté
Secrétaire général

